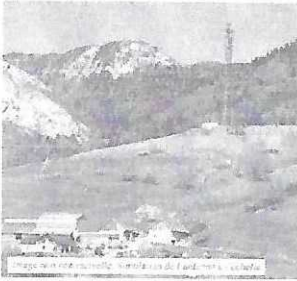


Pourquoi l'implantation d'une antenne-relais nous concerne-t-elle tous ?



Ces derniers mois, nous avons tous vu fleurir dans le paysage du Parc des Bauges de nombreuses antennes,

plus ou moins hautes, plus ou moins près des habitations... Avons-nous été consultés en tant que citoyens ?

Hier, c'était une antenne relais de 42 mètres de hauteur au Noyer. Aujourd'hui, la même est en passe d'être installée sur une zone Natura 2000, à moins de 300 mètres des premières habitations, au-dessus du château d'eau de Fenestroz, c'est à Puygros. Demain, quel autre village sera concerné ?

Ce pylône, situé en plein alpage gâchera le paysage, il sera 2 fois plus haut que la Croix du Nivolet et altérera donc un site qui nous est cher, celui du plateau de la Leysse. Situé sous la Gallopaz et visible depuis l'ensemble des villages environnants (Curienne, La Thuile, Thoiry, Saint-Jean-d'Arvey, les Déserts), mais aussi de la vallée (Chambéry) ainsi

que des sommets : Margéraz, Peney, La Roche du Guet et certainement d'autres encore... Est-ce possible dans un Parc Naturel Régional et Géoparc ?

Quel intérêt de créer des zones Natura 2000 si on n'y protège ni la faune ni la flore ? On sait maintenant que tous les animaux, mammifères, oiseaux, insectes, sont très perturbés par les ondes. Qu'en est-il des risques sanitaires pour les humains, qui sont pourtant une évidence pour de nombreux scientifiques ? Dans le doute, ne faudrait-il pas utiliser le principe de précaution ?

Il subsiste en effet des zones faiblement couvertes dans les Bauges, ce qui n'empêche pas d'attirer de nouveaux foyers. De plus en plus de personnes cherchent à vivre dans des zones préservées. La fibre ne serait-elle pas une alternative dont on pourrait se contenter ?

Un collectif de citoyens (aujourd'hui 90 habitant-es) : "Pour un plateau de la Leysse respectueux du vivant", a été créé. Il tient à alerter la population sur les points suivants :

- L'impact visuel de tels pylônes ;

- La faune sauvage et les milieux naturels hébergés sur le site ;

- La préservation de la santé des élevages (troupeaux - abeilles...);

- Les conséquences néfastes sur la santé humaine ;

- La protection de l'eau potable et de ses captages ;

- La dépréciation des biens immobiliers situés près des pylônes ;

- La distance d'une d'implantation de pylône vis-à-vis des lieux de vie et des écoles.

Le collectif demande que soit menée une réelle concertation avec tous les acteurs sur l'implantation des antennes du parc des Bauges.

Habitants du parc, il est temps de nous mobiliser ensemble pour protéger notre bel environnement et notre qualité de Vie !

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site : <http://www.collectifleysse.info/>

Pour le collectif Leysse : Danielle DUSSON et Laurence CHAMPEY

Complément d'information concernant le projet d'antenne relais et rôle du Parc face à ce type de projet

Les Parcs naturels régionaux sont avant tout des territoires vivants, classés pour la qualité de leurs patrimoines naturels, culturels et paysagers. Ils fonctionnent avec pour principe cardinal de susciter l'adhésion plutôt qu'en mobilisant la réglementation. C'est dans cet esprit qu'ils ont été créés dans les années 60, et c'est sur ce principe que fonctionne le PNR du Massif des Bauges.

Dans quelques rares cas, le syndicat mixte en charge de sa gestion peut

être amené à formuler des avis sur des projets (installations classées, documents de planification...). La loi ne soumet pas les implantations d'antenne relais aux autorisations environnementales ; ces projets ne font donc pas partie de ceux sur lequel le Parc est obligatoirement consulté.

Suite aux alertes du collectif du plateau de la Leysse, les services du Parc ont donc pris contact avec la commune et le Département pour comprendre l'origine de ce projet, les raisons du choix de cette implantation, mais aussi et surtout pour faire valoir les sensibilités environnementales et paysagères du site.

Face à un projet aussi avancé, le Président du Conseil Départemental a été saisi afin que ce projet soit réévalué au regard des sensibilités du site.

Le souhait de voir les prochains projets à l'étude faire l'objet d'une concertation amont plus importante et intégrant le Parc a également été sollicité.

D'une manière plus générale, l'accès au numérique est un facteur de développement pour notre territoire rural, permettant dans un usage raisonné, une réduction des déplacements énergivores. Le Parc n'est donc à priori pas contre ce déploiement mais, comme toute action d'aménagement, il doit se faire dans le respect les autres activités, des habitants, des patrimoines et des paysages.

Philippe Gamen, Président du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Le jardin de Flora

04 57 34 00 45

Plants potagers, Aromatiques, plantes de saisons, vivaces, rosiers, arbres fruitiers, arbustes, terreau, pots déco....

Du Mardi au Samedi : 9 h / 12 h et 14 h / 18 h 30

Nos animations 2020 sur : www.lejardindeflora.com ou Facebook

PRODUCTEUR AU CŒUR DES BAUGES